

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-1009-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2022-1009

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 9 juillet 2024, le conseil municipal a adopté le projet de règlement 2022-1009-13 intitulé « PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2022-1009 CRÉANT LA ZONE P05-100 AU DÉTRIMENT DES ZONES A05-103 ET A05-435 AFIN DE CRÉER UNE ZONE DE CONSERVATION ET DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET ASSURER LA CONCORDANCE AU RÈGLEMENT 244 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ».

1. Le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement **le mardi 27 août 2024 à 18 h** dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville au 2e étage du 869, boulevard Saint-Jean-Baptiste à Mercier.
2. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou son délégué expliquera le projet de règlement et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
 - a. L'objet du projet de règlement n°2022-1009-13 vise notamment à créer la zone P05-100 au détriment des zones A05-103 et A05-435 afin de créer une zone de conservation et de gestion environnementale et assurer la concordance au règlement 244 modifiant le schéma d'aménagement.
3. Une copie du projet de règlement peut être consultée au bureau de la direction du greffe à l'Hôtel de Ville, 869, boulevard Saint-Jean-Baptiste, 2e étage à Mercier, aux heures d'ouverture.

Donné à Mercier, ce 16 août 2024.



Denis Ferland, avocat

Greffier